

# Le casier judiciaire

Ce fascicule a été préparé par des étudiantes et étudiants de la Clinique juridique de l'Université du Québec à Montréal. Le contenu de ce fascicule est gracieusement mis à la disposition du Réseau d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes de Montréal (RAPSIM) qui s'est chargé de la mise en pages, de la reproduction et de la diffusion.

Cette initiative a pour but de vulgariser et de regrouper l'information juridique sur un thème donné. Malgré tout le soin que l'équipe a mis à préparer ce fascicule, il se peut que certains points nécessitent des explications supplémentaires. N'hésitez pas à contacter la **Clinique juridique de l'UQÀM** : c'est gratuit et nous sommes là pour vous aider!

**Clinique juridique de l'UQÀM**  
209, rue Ste-Catherine Est (local V-R505)  
Montréal, (Québec), H2X 1L2  
Tél. : (514) 987-6760

**RAPSIM**  
105, rue Ontario Est  
Montréal, (Québec), H2X 1G9  
Tél : (514) 879-1949  
Fax : (514) 879-1948  
Courriel : rapsim@qc.aira.com

L'emploi du genre masculin a été utilisé dans l'ensemble des textes dans le seul but de les alléger. Ce genre désigne, lorsque le contexte s'y prête, autant les femmes que les hommes.

## **CASIER JUDICIAIRE**

### TABLE DES MATIÈRES

#### **1. Introduction**

- 1.1. Qu'est-ce que le casier judiciaire?
- 1.2. Infractions qui ne donnent pas lieu à un casier judiciaire
- 1.3. Politique de conservation des casiers judiciaires

#### **2. Les conséquences du casier judiciaire**

- 2.1. Pour un emploi
- 2.2. Pour l'imposition d'une sentence
- 2.3. Voyage à l'extérieur

#### **3. L'absolution**

- 3.1. Inconditionnelle ou conditionnelle
- 3.2. Critères

#### **4. Le pardon ou la réhabilitation**

- 4.1. Définition
- 4.2. Qui peut demander un pardon?

- 4.3. Quand peut-on faire une demande de pardon?
- 4.4. Comment faire pour demander un pardon?
- 4.5. Combien de temps ça prend?
- 4.6. Les conséquences du pardon
- 4.7. Est-ce que le pardon efface les condamnations?
- 4.8. Est-ce que le pardon peut être révoqué?
- 4.9. Est-ce que le pardon obtenu au Canada est reconnu dans les pays étrangers?

#### **Coordonnées utiles**

#### **Documents consultés**

## 1. Introduction

Le casier judiciaire est le reflet des condamnations criminelles d'une personne. Ce fascicule a pour but de vous renseigner sur le casier judiciaire, ses effets et la réhabilitation de votre dossier.

### 1.1. Qu'est-ce que le casier judiciaire?

Il s'agit d'un document où sont inscrites toutes les informations suivantes :

- les accusations criminelles portées contre vous;
- les peines qui vous ont été imposées;
- vos condamnations;
- les acquittements dont vous avez bénéficié;
- les renseignements sur vos empreintes digitales.

### 1.2. Infractions qui ne donnent pas lieu à un casier judiciaire

Le casier judiciaire renferme seulement les condamnations criminelles et pénales qui ont trait aux lois fédérales comme le Code criminel. Cela signifie que lorsque vous contrevenez au Code de la sécurité routière du Québec, à un règlement

municipal ou à toute autre loi provinciale, aucune trace ne sera inscrite dans votre casier judiciaire.

### 1.3 Politique de conservation du casier judiciaire

Les Services de la Direction des services d'information et d'identité judiciaire de la Gendarmerie royale du Canada ont pour mission de gérer le répertoire central d'informations sur les casiers judiciaires. Par ailleurs, les Services d'épuration des dossiers et des réhabilitations relatifs aux casiers judiciaires s'occupent des politiques de conservation et d'élimination des casiers judiciaires.

Abordons la politique de conservation. Les casiers judiciaires sont généralement conservés jusqu'au moment où la personne visée atteint 80 ans. Par la suite, le casier judiciaire est détruit à la condition que la personne n'ait pas commis d'acte criminel au cours des dix dernières années. Il y a cependant quelques exceptions :

- la personne a été condamnée à une peine d'emprisonnement à vie;
- elle a été déclarée « délinquant dangereux »;
- elle n'a pas terminé de purger sa peine;

- elle est soumise à une ordonnance d'interdiction qui est toujours valide;
- elle est visée par un mandat non exécuté.

Lorsque l'on rencontre ces exceptions, le casier judiciaire est conservé jusqu'à ce qu'une des hypothèses suivantes survienne :

- La personne a terminé de purger sa peine et elle n'a commis aucun acte criminel au cours des dix dernières années;
- Elle a atteint l'âge de 100 ans;
- Elle est décédée (cela nécessite une preuve d'empreintes digitales).

## **2. Les conséquences du casier judiciaire**

### **2.1. Dans le domaine de l'emploi**

Un casier judiciaire peut nuire à votre candidature si vous désirez obtenir un emploi dans certains domaines, tel que: la sécurité, la finance, etc...

Cependant, la Charte des droits et libertés de la personne prévoit qu'il est interdit, à un futur employeur, de pénaliser les

candidats qui ont un casier judiciaire, à moins que cela soit justifié par le genre d'emploi postulé.

Ainsi, l'article 18.2, nous informe que:

*Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.*

Voici quelques exemples de jurisprudence afin d'illustrer les conséquences du casier judiciaire pour un emploi:

- L'employeur a le droit d'exiger d'un candidat postulant comme agent de la paix, qu'il n'ait pas été reconnu coupable d'infraction criminelle.
- La condamnation pour un acte criminel est incompatible avec la fonction de directeur de police.
- Un livreur de produits pharmaceutiques fut reconnu coupable de possession de cocaïne en vue d'en faire le trafic. Cependant, le lien entre l'emploi et l'infraction n'est pas suffisant pour justifier un congédiement en vertu de l'article 18.2 de la Charte étant donné que:
  - Le plaignant n'est jamais en contact direct avec les médicaments qu'il livre;

-Il ne s'est pas procuré la cocaïne dans son milieu de travail et il n'en n'a pas vendu dans ce milieu;

-Cette infraction relève de la sphère de la vie privée et elle ne doit pas avoir des conséquences sur son emploi.

- Dans un autre cas, un employé offrant des services d'aide aux jeunes qui a été reconnu coupable de trafic de stupéfiants et de complot, ne peut invoquer l'article 18.2 de la Charte à l'encontre d'un congédiement, compte tenu du lien suffisamment étroit avec les caractéristiques de cet emploi.
- Le fait d'avoir été condamné pour introduction par effraction et agressions sexuelles pour un chauffeur d'autobus a un lien suffisamment étroit, considérant l'importance des relations avec le public, le risque de récidive et le préjudice quant à sa réputation, compte tenu des gestes reprochés.

## 2.2. Pour l'imposition d'une sentence

Il s'agit ici du cas d'une personne qui a déjà un casier judiciaire et qui est trouvée coupable d'une autre offense. Généralement,

lorsque l'on imposera une sentence pour la deuxième offense, l'on tiendra compte de son casier judiciaire, ce qui signifie que cette personne sera traitée plus sévèrement qu'une autre qui aurait un dossier vierge.

## 2.3. Voyage à l'extérieur du pays

Le fait d'avoir un casier judiciaire peut vous empêcher de voyager ou d'obtenir un visa dans certains pays. Par exemple, les États-Unis vous interdiront l'accès, que vous soyez touriste ou immigrant, si vous avez un casier judiciaire concernant des infractions de vol, prostitution, trafic de stupéfiants, etc.

## 3. **L'absolution**

Il s'agit d'une décision d'un tribunal qui déclare un accusé coupable, mais qui ne lui impose aucune peine lorsqu'il considère que cette décision doit être prise dans l'intérêt de l'accusé et de la justice en général. En conséquence, l'accusé est réputé ne pas avoir été condamné pour l'infraction visée.

### 3.1. Absolution inconditionnelle ou conditionnelle

L'on dit qu'une absolution est inconditionnelle lorsqu'elle est accordée sans que le contrevenant soit soumis à des conditions; elle est conditionnelle lorsque le contrevenant doit respecter des conditions pour en bénéficier.

Autrement dit, l'absolution est un moyen dont le juge dispose afin de limiter les conséquences dommageables d'une condamnation. Par exemple, les cas de vol à l'étalage font souvent l'objet d'une absolution lorsque la personne en est à sa première infraction et que ses chances d'obtenir un emploi avec un casier judiciaire sont minimales.

### 3.2. Critères

Voici une liste de critères que doit prendre en considération le juge avant d'accorder une absolution :

- Caractère de l'infraction (mineure ou majeure);
- Effet sur la carrière, la profession de l'accusé;
- Intérêt public;
- Image de la justice;

- Nécessité de voyager pour affaires (le fait d'avoir un casier judiciaire peut empêcher la personne d'entrer dans certains pays);
- Statut d'immigrant de la personne accusée

De plus, certains principes ont été dégagés par les tribunaux relativement à l'absolution. Nous vous les résumons ainsi :

- Une absolution doit être dans l'intérêt véritable de l'accusé;
- Une absolution ne doit pas être contraire à l'intérêt public;
- La condamnation ne doit pas avoir une influence négative sur le facteur immigration;
- La difficulté d'immigration constitue seulement un facteur d'appréciation;
- Si l'accusé ne rencontre pas les critères pour une absolution, le facteur immigration ne doit pas faire peser la balance vers une absolution ou une condamnation;
- Si les facteurs en faveur d'une absolution ont le même poids que les facteurs contre une absolution, le facteur immigration doit être examiné afin de statuer si une condamnation est suffisamment préjudiciable à l'accusé pour faire pencher la balance vers une absolution

## **4. Le pardon (ou la réhabilitation)**

### 4.1 Définition

Le pardon est une mesure qui permet à une personne condamnée pour une infraction criminelle d'avoir son casier judiciaire classé à part et gardé de façon confidentielle.

### 4.2. Qui peut demander un pardon?

Toute personne qui a été condamnée pour une infraction criminelle et qui a complètement purgé sa peine peut demander une réhabilitation. Lorsqu'un individu a fait l'objet de plusieurs condamnations, il doit avoir purgé complètement toutes les peines imposées.

### 4.3. Quand peut-on faire une demande de pardon?

Le moment pour faire une demande de pardon varie selon le type d'infraction et la peine imposée. Pour les actes criminels, un pardon peut être octroyé lorsque vous avez eu une bonne

conduite et aucune nouvelle condamnation pendant un délai de 5 ans suivant l'expiration de la peine imposée. Pour les infractions sommaires, le délai est de 3 ans.

La période d'attente de 3 ou 5 ans est calculée à partir de la date où la peine est entièrement purgée. Par exemple, s'il s'agit d'une amende, la période d'attente commence le jour où vous payez la totalité de l'amende.

### 4.4. Comment faire pour demander un pardon?

La personne condamnée doit se procurer un Guide de demande de réhabilitation en s'adressant à un bureau de la Commission nationale des libérations conditionnelles, à la Gendarmerie royale du Canada, à la Sûreté du Québec, à un service de police municipale ou à une cour de justice. On peut également obtenir cette demande sur le site Internet de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Ce guide explique quels documents doivent être fournis et comment se les procurer. Il s'agit notamment du formulaire de demande de réhabilitation, du casier judiciaire, de vérification des dossiers de police locale et la preuve de paiement d'amende, frais et sur amendes.

La personne condamnée doit ensuite faire parvenir à la Section des réhabilitations de la Commission nationale des libérations conditionnelles:

- Le formulaire de demande de réhabilitation;
- Les documents exigés;
- Un chèque visé, un mandat postal ou une traite bancaire d'une valeur de 50.00\$, payable au Receveur général du Canada.

Au coût de 50.00\$, le demandeur doit assumer les frais requis pour se procurer un ensemble complet de ses empreintes digitales. Le coût de cette démarche varie selon les organismes. De plus, il devra verser 25.00\$ à la Gendarmerie du Canada pour obtenir un exemplaire de son casier judiciaire.

#### 4.5. Combien de temps ça prend?

Il faut prévoir un délai de 12 à 18 mois à compter de la date du dépôt de la demande de réhabilitation à la Commission nationale des libérations conditionnelles avant de recevoir une réponse.

Pendant ce délai, il y a une enquête sur la conduite du demandeur depuis sa condamnation. L'enquête est généralement menée par la Gendarmerie Royale du Canada, bien qu'il arrive que ce soit la police locale ou un agent de libération conditionnelle qui l'effectue.

#### 4.6. Les conséquences du pardon

Les renseignements relatifs aux condamnations sont retirés du système informatique du Centre d'information de la police canadienne. Par la suite, aucun renseignement relatif aux condamnations ne peut être divulgué sans l'autorisation du Solliciteur général du Canada. Celui-ci ne donnera cette autorisation que dans des circonstances exceptionnelles.

La Loi sur le casier judiciaire ne s'applique pas aux dossiers conservés par les organismes provinciaux ou municipaux. Les tribunaux, la Sûreté du Québec et les services de police municipaux ne sont donc pas tenus de classer les dossiers des personnes réhabilitées à part des autres dossiers criminels. Cependant, plusieurs d'entre eux le font lorsqu'ils sont informés qu'un individu bénéficie d'un pardon.

4.7. Est-ce que le pardon efface les condamnations?

Non. Le pardon n'efface pas le fait que la personne a été condamnée. La personne condamnée ne peut nier qu'elle ait été reconnue coupable d'une infraction criminelle et qu'elle possède un casier judiciaire. Cependant, elle peut souligner qu'elle a obtenu un pardon afin de démontrer qu'elle a une bonne conduite et respecte les lois.

4.8. Est-ce que le pardon peut être révoqué?

Oui. La Commission nationale des libérations conditionnelles peut révoquer une réhabilitation si:

- La personne est condamnée pour une nouvelle infraction;
- Il existe des preuves convaincantes que la personne réhabilitée a cessé de bien se conduire;
- Il existe des preuves convaincantes que la personne réhabilitée a délibérément fait une déclaration inexacte, trompeuse, ou incomplète lors de sa demande de pardon.

4.9. Est-ce que le pardon obtenu au Canada est reconnu dans les pays étrangers?

Non. Plusieurs pays étrangers, y compris les États-Unis, n'accordent aucune valeur au pardon obtenu au Canada. Dans certains cas, la personne réhabilitée qui souhaite se rendre aux États-Unis devra d'abord obtenir l'autorisation des autorités américaines en se procurant un document communément appelé "waver" (American Immigration and Naturalization Service Waiver).

## **Coordonnées utiles**

### Commission nationale des libérations Division de la clémence et des pardons

*200, Boul. René-Lévesque Ouest  
Complexe Guy-Favreau, Tour Ouest, suite 1001  
Montréal (Québec) H2Z 1X4  
Tel : 514 283-4584  
Fax : 514 283-5484*

## **Documents consultés**

- Site Web de la Commission nationale des libérations conditionnelles : [www.npb-cnlc.gc.ca](http://www.npb-cnlc.gc.ca)
- Site Web Educaloi : [www.educaloi.com](http://www.educaloi.com)
- Site Web des services d'information sur les casiers judiciaires canadiens : [www.rcmp-grc.gc.ca](http://www.rcmp-grc.gc.ca)
- Henri BRUN, Chartes des droits de la personne – Législation, jurisprudence et doctrine, Éditions Wilson et Lafleur, 1998.
- Loi sur le casier judiciaire, L.R. 1985, ch. C-47.
- Code des professions, L.R.Q., c C-26.

**Mise à jour du texte en DÉCEMBRE 2002**